
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 19 décembre 2018 à 14 h
405, avenue Ogilvy, bureau 200.80 - Salle du directeur**

PRÉSENCES :

Giuliana FUMAGALLI, Mairesse d'arrondissement
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension

ABSENCES :

Rosannie FILATO, Conseillère de la ville - district de Villeray

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Madame Brigitte BEAUDREAU, Directrice des services administratifs
Monsieur Jean-Marc Labelle, Chef de division SLDS
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement déclare la séance ouverte à 14 h 10.

CA18 14 0429

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.02

10.03 - Période de questions du public

À 14 h 10, la mairesse d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions du public est close.

10.04 - Période de questions des membres du conseil

À 14 h 10, la mairesse d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA18 14 0430

Confirmer au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte de 1,65 km, pour l'exercice financier 2018 de l'arrondissement, totalisent 11 935,48 \$ afin de recevoir une subvention de 1 912 \$.

ATTENDU que le rapport succinct du financement des travaux d'entretien qui ont été réalisés pour l'exercice financier 2018 sur la Route verte est conforme.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de confirmer au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte de 1,65 km, pour l'exercice financier 2018 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension totalisent 10 365,28 \$ afin de recevoir une subvention de 1 912 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1184969018

CA18 14 0431

Autoriser une dépense totale de 170 \$, taxes incluses, pour l'achat de deux (2) billets à 85 \$, taxes incluses, pour la participation de l'arrondissement à l'événement CAFLA, le 26 octobre 2018 au Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser la participation de l'arrondissement à l'événement CAFLA représentant une dépense totale de 170 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations contenues au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1184539006

CA18 14 0432

Autoriser une dépense de 36 405,68 \$, taxes incluses, afin de couvrir les services professionnels d'étude, de conception et de surveillance relativement à la reconstruction des trottoirs et à la bonification du projet 18A04 (A-390) de la Direction de l'eau potable ayant pour objet la construction d'une conduite d'eau de 1 050 mm de diamètre dans l'axe de la rue Saint-Urbain, de la rue de Liège à la rue Prieur.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 36 405,68 \$, incluant les taxes, afin de couvrir les services professionnels d'étude, de conception et de surveillance relativement à la reconstruction des trottoirs et à la bonification du projet 18A04 (A-390) de la Direction de l'eau potable ayant pour objet la construction d'une conduite d'eau de 1 050 mm de diamètre dans l'axe de la rue Saint-Urbain, de la rue de Liège à la rue Prieur;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1181124017

CA18 14 0433

Autoriser une dépense de 75 272,81 \$, taxes incluses, à la firme Westburne Électricité inc. pour l'acquisition de quinze (15) stations de recharge pour véhicules électriques - Entente 1268917.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 75 272,81 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de quinze (15) stations de recharge pour véhicules électriques auprès du fournisseur Westburne Électricité inc. - entente 1268917;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1180227002

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA18 14 0434

Dépôt du certificat des résultats du registre pour le Règlement RCA18-14006 autorisant un emprunt de 3 231 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2019-2021.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement RCA18-14006 autorisant le financement de 3 231 000 \$ pour la réalisation du programme de protection de bâtiments de l'arrondissement, a été donné le 6 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que le Règlement RCA18-14006 a été adopté par le conseil lors de sa séance du 4 décembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'avis fut donné aux personnes habiles à voter de la tenue d'un registre du 10 au 14 décembre 2018 par avis public dans le journal Le Devoir, édition du 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que suite à la tenue du registre du 10 au 14 décembre 2018, aucun citoyen ne s'est présenté pour signer le registre;

CONSIDÉRANT l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2);

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de prendre acte du dépôt, par la secrétaire d'arrondissement, du certificat des résultats de la tenue du registre des personnes habiles à voter sur le Règlement RCA18-14006 autorisant le financement de 3 231 000 \$ pour la réalisation du programme de protection de bâtiments de l'arrondissement :

1. que le nombre de personnes habiles à voter était de 90 295;
2. que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 9 040;
3. que le nombre de demandes faites est de 0 ;
4. que le règlement RCA18-14006 est par conséquent réputé approuvé par les personnes habiles à voter;
5. qu'un scrutin référendaire ne doit pas être tenu en ce qui a trait à l'approbation de ce règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1181803012

CA18 14 0435

Adopter le premier projet de résolution PP18-14014 visant une demande d'autorisation pour la démolition d'un immeuble au 7730-7732, 18e Avenue, la construction d'un immeuble comprenant 30 logements et un espace communautaire dans le cadre du programme Accès Logis Montréal en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de résolution PP18-14014 visant une demande d'autorisation pour la démolition d'un immeuble au 7730-7732, 18e Avenue, la construction d'un immeuble comprenant 30 logements et un espace communautaire dans le cadre du programme Accès Logis Montréal en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, aux conditions suivantes :
 - Que seuls les usages de la famille « Habitation » ainsi que l'usage spécifique « Activité communautaire ou socioculturelle » de la catégorie E.2(1) soient autorisés sur le terrain;
 - Que le nombre de logements sur le terrain soit limité à 30;
 - Que la superficie de plancher occupée par l'usage spécifique « Activité communautaire ou socioculturelle » soit limitée à 600 m²;

- Qu'au moins 20 unités de stationnement pour vélos soient aménagées sur le terrain;
 - Qu'un dégagement minimal de 3,0 mètres soit respecté entre le bâtiment proposé et la limite de propriété partagée avec l'immeuble portant le numéro civique 7716, 18^e Avenue;
 - Qu'un toit-terrasse soit interdit à moins de 3,0 mètres des limites latérales du terrain;
 - Qu'un pourcentage minimal de maçonnerie de 65% soit respecté sur les façades du bâtiment;
 - Qu'une clôture ajourée en lattes de bois soit installée le long de la limite latérale sud du terrain.
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1188053011

CA18 14 0436

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant des modifications à une des façades du bâtiment situé au 1247, rue Jean-Talon Est.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan S1.0 préparé par Jwtech inc. ingénieur structure, déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction du développement du territoire en date du 11 décembre 2018, visant des modifications à une des façades du bâtiment situé au 1247, rue Jean-Talon Est.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1181385028

CA18 14 0437

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement le plan visant des modifications aux plans autorisés par la résolution CA17 140156 de ce conseil en date du 2 mai 2017, concernant la réfection de la façade du bâtiment situé au 8038, avenue Henri-Julien.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, le plan A100 préparé par Jean-Christophe Leblond, déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction du développement du territoire en date du 10 octobre 2018, visant des modifications aux plans autorisés par la résolution CA17 14 0156 de ce conseil en date du 2 mai 2017 concernant la réfection de la façade du bâtiment situé au 8038, avenue Henri-Julien.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1181385022

CA18 14 0438

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la réfection de la toiture du kiosque de musique du parc Jarry.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 3/8 et 4/8 préparés par Lafontaine & Soucy architectes, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 11 décembre 2018, visant la réfection de la toiture du kiosque de musique du parc Jarry.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1181385029

Levée de la séance

À 14 h 30, la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 février 2019.